EXTRAIT DU



REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. Francois REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents:

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET: Subvention exceptionnelle CLAPEN 21

Le Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature (CLAPEN 21) connaît aujourd'hui des difficultés financières importantes, mais conjoncturelles. Le vol de ses fonds et du matériel informatique par un collaborateur peu scrupuleux actuellement poursuivi par la justice perturbe aujourd'hui le fonctionnement normal de l'association. Dans le même temps, l'association a connu le décès de son Président, M Alain Houdaille avec les conséquences que peut causer une telle disparition.

Le CLAPEN 21 sollicite une aide exceptionnelle de 1 800 € afin de poursuivre ses activités dont :

- la présence aux différentes commissions comme la Commission Locale d'Information de l'IUOM, la Commission Locale d'Information du CEA VALDUC, le groupe de travail ACERIB, la commission paysage, l'instance de gouvernance et les groupes de travail de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, la Commission Consultative de l'Environnement de la BA102....
- le maintien du lien entre les associations départementales adhérentes au CLAPEN 21.
- la parution du « LIEN », document d'information sur les activités de l'association.

LE CONSEIL, Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association CLAPEN 21,
- D'autoriser le Président à procéder au versement de la subvention,
- De prélever les crédits nécessaires sur le budget l'exercice en cours.

Publié le **2 2 DEC. 2006** Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme,
Le Président

Pour le Président

Pour le Président,

Pour le Pr

